



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale
de la cohésion sociale



Concours Foot Citoyen

« dans le sport, le District de l'Essonne de Football Citoyen ». Ce dispositif a pour objectifs :

• sensibiliser les jeunes à des notions d'égalité et de fraternité.

• encourager les jeunes à qu'en à leur comportement pendant les rencontres de football

ARTICLE 1 : Les destinataires du dispositif

Le concours « Foot Citoyen », lancé par le D.E.F, vise à récompenser des projets de clubs. Deux concours sont différenciés au sein des associations :

- **U6/U11 sous la forme d'une œuvre statique (dessin, affiche, collage, ...) dont le thème est : « Papa, Maman, laissez-nous jouer ! » :**
 1. Mise en place d'une action et envoi de la fiche correspondante sur la thématique du bon comportement des adultes (parents, éducateurs, arbitres..) lors d'un plateau ou d'une rencontre.
 2. Les enfants devront réaliser une œuvre sur l'attitude qu'ils attendent de leurs parents et éducateurs
- **U13/U19 sous la forme d'un reportage vidéo ou montage photo dont le thème est : « Le football une activité pour l'égalité : Non au racisme ! »**
 1. Mise en place d'une action et envoi de la fiche correspondante sur la thématique de la lutte contre le racisme.
 2. Les joueurs devront réaliser une œuvre dynamique pour illustrer l'action mise en place au sein du club.

ARTICLE 2 : Les modalités d'inscription

L'inscription au concours « Foot Citoyen » se fait automatiquement par l'envoi des œuvres avant la date butoir énoncée dans le présent règlement.

ARTICLE 3 : La description du concours

Il s'agit de réaliser une œuvre artistique en lien avec le thème : « La lutte contre la violence et les discriminations ». Le but de cette œuvre sera de véhiculer et de promouvoir les valeurs de respect d'égalité et de fraternité.

Pour cela, les licenciés du club devront, selon leur catégorie, créer une œuvre statique ou dynamique.

ŒUVRE STATIQUE			ŒUVRE DYNAMIQUE		
Type de	Format	Durée maximum	Type de	Format	Durée maximum
Photo (10 max) Maquette	JPEG, PNG	Non applicable	Vidéo Animation	.avi, .wmv, .mov, .mkv, MPEG4, AVC	3 min
Affiche Dessin	PDF	Non applicable	Audio	.wav, .mp3, .wma	3 min

Une production transmise sous un format qui n'est pas listé ci-dessus ne sera pas recevable.

N.B. : La production devra être déposée sur la clé USB remise au club lors du lancement des concours et retournée au District de l'Essonne de Football avant la date butoir.



ARTICLE 4 : Le calendrier de l'opération 2018-2019

L'opération « Foot Citoyen » sera officiellement lancée le lundi 3 décembre 2018 :

- Ouverture des inscriptions : 3 décembre 2018
- Dépôt des productions au D.E.F : 8 mai 2019
- Délibération du jury : entre le 9 et 17 mai 2019
- Annonce des résultats : à partir du 20 mai 2019

ARTICLE 5 : Validation et évaluation des productions par le jury

Les productions seront soumises à une validation et à une évaluation effectuée par un jury composé de :

- 2 membres du Comité Directeur du District de l'Essonne de Football
- 1 membre du Conseil Départemental de l'Essonne
- 1 membre de la DDCS

D'autres partenaires de l'opération peuvent être désignés membre du jury.

A l'issue de la délibération du jury, les lauréats seront informés de leur succès.

ARTICLE 6 : Les récompenses

Plusieurs récompenses seront offertes à l'issue de cette opération 2018/2019 :

- Places pour assister à un match de l'Equipe de France pour les clubs lauréats
- Kit pédagogique pour les clubs lauréats
- Dotation matériel à tous les clubs participants

ARTICLE 7 : Confidentialité et liberté des informations

Conformément à la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants à l'opération disposent d'un droit d'accès, de vérification, de rectification ou même de radiation des informations les concernant, qu'ils peuvent exercer sur simple demande écrite à l'adresse suivante : direction@essonne.fff.fr

ARTICLE 8 : Acceptation du règlement

La participation au concours « Foot Citoyen » implique l'acceptation totale et sans réserve des présentes modalités de participation.